

ARRETE N° 2008-03-19
portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire

Le Maire de la Commune de GIGEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
Vu le tableau des Adjoints, établi conformément à la désignation des Adjoints par le Conseil Municipal, en date du 22 mars 2008,
Considérant que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la Commune, il convient de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux élus Adjoints au Maire, sous notre surveillance et notre responsabilité,

ARRETE

- Article 1^{er}** : Il est donné délégation à Monsieur BERTES Alain, 1^{er} adjoint, pour :
- l'instruction et la délivrance de toutes décisions en matière d'application du droit des sols ainsi que la délivrance de tous renseignements d'urbanisme.
- Article 2** : Il est donné délégation à Madame PRADELLE Sylvie, 2^{ème} adjoint, pour :
- l'organisation des services, la mise en œuvre de toutes décisions et la signature de tous engagements concernant la solidarité sociale, la prévention et l'insertion.
- Article 3** : Il est donné délégation à Monsieur BUORD Laurent, 3^{ème} adjoint, pour :
- l'organisation des services, la mise en œuvre de toutes décisions et la signature de tous engagements concernant le sport, les loisirs et la jeunesse.
- Article 4** : Il est donné délégation à Madame GARCIA Dominique, 4^{ème} adjoint, pour :
- l'organisation des services, la mise en œuvre de toutes décisions et la signature de tous engagements concernant la petite enfance, les restaurants scolaires et l'entretien des bâtiments.
- Article 5** : Il est donné délégation à Monsieur MARCEROU Jean-Claude, 5^{ème} adjoint, pour :
- l'organisation des services, la mise en œuvre de toutes décisions et la signature de tous engagements concernant les travaux réalisés par les services techniques.
- Article 6** : Il est donné délégation à Madame PECH-HAINAUT Nancy, 6^{ème} adjoint, pour :
- l'organisation des services, la mise en œuvre de toutes décisions et la signature de tous engagements concernant la culture.
- Article 7** : Il est donné délégation à Madame PILLIAS Pascale, 7^{ème} adjoint, et en cas d'absence à Monsieur GOUILLOUX Thierry, 8^{ème} adjoint, pour :
- la mise en œuvre de toutes décisions et la signature de tous engagements concernant les finances.
- Article 8** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, publié et notifié aux Adjoints au Maire. Il sera adressé à Monsieur le Préfet et une expédition en sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Fait à GIGEAN, le 25 Mars 2008

Le Maire

Francis VEAUTE